Bulletin des élu(e)s CE N°65 27 février 2013

D.O. N.C. C.E.

Union syndicale Solidaires SUD PTT Normandie Centre

En préalable, à l'ouverture du CE, SUD a proposé une motion soutenue par les élu-es CGT et FO exprimant leur désaccord sur le contenu de l'accord national interprofessionnel signé en janvier.

Les élu-es CFDT et CGC ont voté contre.

Motion CGT, FO, SUD au Comité d'établissement de la DO NC du 27 février 2013

Le Conseil des ministres du 6 mars va examiner le projet de loi transposant dans le Code du Travail le contenu de l'accord national interprofessionnel signé en janvier.

Les élu-es du Comité d'Etablissement de la DO NC sont directement concerné-es par les conséquences qu'auraient de telles modifications.

Nos organisations syndicales se sont exprimées, et s'expriment, sur le fond de cet accord.

En tant que représentant-es du personnel au CE, un point nous rassemble : nous refusons que les droits des salarié-es soient affaiblis. Licenciements, plans de sauvegarde de l'emploi, flexibilité, rémunération, mobilité, etc., sont des sujets extrêmement importants, qui ont un impact direct sur la vie de chacun et chacune.

Le projet de loi préparé par le gouvernement remet gravement en cause ce qui existe aujourd'hui. Nous ne pouvons l'accepter.

Aussi, les membres du Comité d'Etablissement de la DO NC saisissent cette séance plénière du CE pour exprimer leur désaccord avec ce projet de loi aux conséquences concrètes graves pour les salarié-es et exiger son retrait. Il y a matière à modifier le Code du travail, mais pas pour le détériorer : au contraire, il faut revenir sur les multiples reculs de ces dernières années et prendre en compte les revendications syndicales car elles permettent d'améliorer la situation des salarié-es.

Dans le groupe France Télécom, comme dans les autres entreprises, les emplois disparaissent pour satisfaire les marchés financiers et privilégier la rente des actionnaires. Les élu-es, CGT, FO, SUD, réclament une loi qui donne un droit de véto aux représentant-es des salarié-es pour intervenir sur les plans de suppressions d'emplois ou licenciements et les empêcher après décision du CE.

Marche des affaires

Le business reste difficile, même si notre Direction a quelques motifs de satisfaction : notre DO est toujours leader sur la vente de DEEZER, Pass Jeux, Facture Electronique.

Normandie Centre est sur le podium des ventes non contestées et pérennes.

A fin 2012, nous étions 4184 CDI actifs, à noter la très nette diminution de l'intérim entre 2011 et 2012 au CCOR et à l'AD. Les Prud'hommes saisis par quelques intérimaires fatigués de se faire exploiter par FT y seraient ils pour quelque chose ?

Information / consultation sur les règlements intérieurs de l'UIN, du CCOR et de l'AVSC

(Prise en compte de la loi sur le harcèlement sexuel et moral)

SUD s'est abstenu sur le vote de ces RI : si nous sommes absolument favorables à l'ajout de l'article de loi sur ces RI, nous déplorons la conception générale des RI, qui ne font pas l'objet de discussions avec les DS d'unités, et qui ne sont pas des documents pédagogiques.

Néanmoins, nous avons voté partiellement pour le RI du CCOR, la Direction ayant accepté les modifications des élu-es du CHSCT.

L'expertise des comptes de la DO, la suite…

Résolution portant sur la commission économique et les expertises économiques

Suite à la réunion qui s'est tenue le 19 février entre des représentants du CE et la direction, les élus du CE prennent acte que la direction accepte de prendre en charge et d'assurer le bon déroulement de la mission légale d'examen des comptes 2012 et perspectives 2013 e, menée par le cabinet APEX et votée par les élus du CE au cours de la séance des 30 et 31 janvier 2013.

En conséquence, les élus acceptent d'abandonner:

la mise en place d'une commission économique conformément aux dispositions de l'article L. 2325-23 du Code du travail en lieu et place de la commission économie et évolution des marchés, sous réserve que la mission d'expertise des comptes 2012 et des comptes prévisionnels 2013 soit conforme aux attentes des élus.

leur résolution sur l'expertise des comptes 2011 car étant devenue sans objet.

Par ailleurs, dans la mesure où la Direction a pris l'engagement de répondre loyalement aux questions du cabinet APEX sans rétention d'information, le CE accepte de prendre en charge l'expertise économique sur le PSD de l'AD (résolution votée au cours de la séance des 19 et 20 décembre 2012).

Résolution adoptée.

SUD a voté pour partie contre cette résolution, souhaitant aller jusqu'au bout de la démarche : création d'une véritable commission économique.

La CFDT s'est abstenue préférant attendre le 6 mars, date d'une rencontre entre les élu-es, APEX et la Direction.

La suite au CE de mars …

Réponse à la pétition

Cette réponse devait parvenir par mail, à tous les salariés de la DO. La CFDT s'y étant opposée au dernier moment , les élu-es SUD ont décidé de publier cette réponse dans ce bulletin.

Une pétition a été envoyée aux élus du CE, remettant en cause leur action et leurs décisions sur les Activités Sociales et Culturelles.

En dehors du fait que ce type de réaction est toujours déplaisant, d'autant que les élus sont toujours disponibles pour répondre aux critiques et expliquer leurs actions, cette pétition comporte un nombre certain d'erreurs et / ou de méconnaissances.

Il nous apparait nécessaire de reprendre les arguments point par point afin, non pas de nous justifier, mais d'apporter un éclairage sur la situation.

Petit rappel : les élus du CE sont élus sur liste syndicale. Chaque Organisation présente un programme pour les activités sociales et culturelles, et chaque salarié vote en toute connaissance de cause. Par respect du vote des salariés chaque délégation essaie de faire passer le programme pour lequel elle a été élue. Ce serait un déni de démocratie si cela se passait autrement.

Le programme ASC mis en place est donc le résultat d'une négociation en vue d'arriver à un consensus. Le fait de considérer que des élus sont « au service » de leurs mandants est une interprétation quelque peu curieuse de la vie démocratique. Les élus sont là pour représenter les salariés dans leur ensemble, et effectuer un mandat dans le respect du résultat des élections. Il n'y a aucune notion hiérarchique dans ce système.

S'il est vrai que certains votes sont arrivés un peu tardivement, le programme est désormais en place, avec un choix d'activités, de prestataires et d'inscriptions aussi divers voire plus qu'auparavant. Chaque ouvrant droit à une somme allouée pour l'année, en fonction de son quotient familial et de la composition de sa famille qu'il peut utiliser comme il le veut dans le cadre des vacances adultes.

Les démarches administratives sont allégées, juste une validation du compte salarié. Les anciens prestataires du CCUES et du CE sont repris.

Le CE propose des activités en propre, des prestataires conventionnés (du tourisme associatif, solidaire et marchand) et du remboursement sur facture. Et si tout cela ne convient pas, il y a la possibilité des souscrire un plan de chèques vacances. Où sont les décisions arbitraires ?

Le financement d'une « sur mutuelle » est une proposition étrange pour au moins deux raisons :

*des organisations syndicales militent pour une participation de l'employeur à la cotisation mutuelle, ce qui répond à cette revendication en préservant le budget des CE

*les agents contractuels « bénéficiant » déjà d'un contrat groupe seraient de fait exclus de cette mesure, or le principe d'équité est une des premières obligations d'un CE

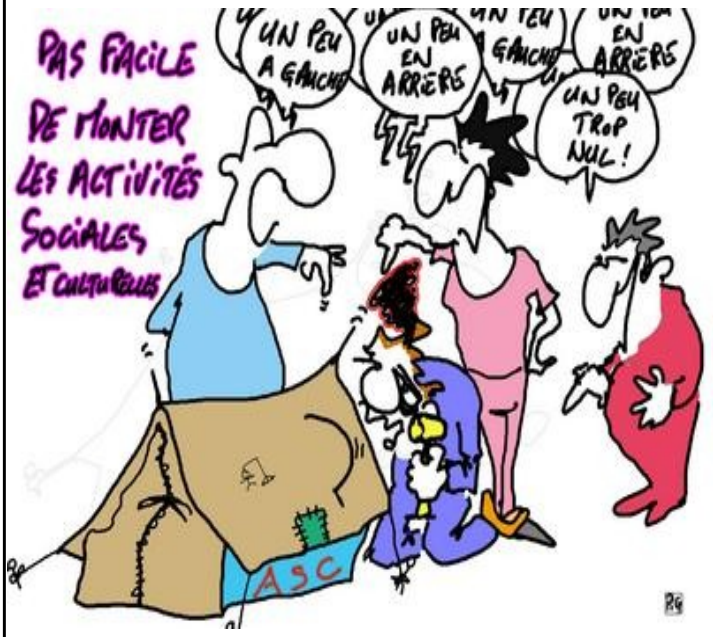

Nous ne relèverons pas le ton quelque peu agressif de cette pétition, qui est sans doute dû à une impatience mal contenue.

Nous ne pouvons que vous inciter :
à visiter le site provisoire du CE http://www.ce-donc.fr
à vous informer auprès de vos élus au CE,
à surveiller vos boîtes mails afin d'avoir toutes les informations envoyées par ce biais (seul autorisé par la direction)

à contacter le CE aux numéros habituels afin que l'équipe du CE, toujours disponible et accueillante, réponde à toutes vos interrogations, et surtout à garder intacte votre énergie afin de répondre collectivement aux attaques de la direction sur nos emplois, nos salaires et nos conditions de travail.

Elu(e)s SUD **Titulaires :** Annie Multon, Sylvain Boulant et Jean Pierre Sauvegrain **Suppléants** Laurent Le Deunf, Yannick Le Morvan et Gilles Noël (trésorier)
Représentant Syndical : Christine Papillon
Sud BN 0231942600 sudptt14@wanadoo.fr **Sud 36-37** 0247851111 sudptt.36-37@wanadoo.fr
Sud HN 0235632020 sudptt.hn@orange.fr **Sud Loiret** 0238837239 sudloiret@wanadoo.fr